INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la réunion mensuelle du conseil de la municipalité de la Paroisse de Ragueneau tenue à la salle de réunion du Centre communautaire Édouard-Jean de Ragueneau le lundi 18 novembre 2019 à 19 h 30 à laquelle sont présents :

Monsieur Gilbert Dupont	Madame Roxanne Caron
Madame Laurence Martel	Monsieur Claude Lavoie
Monsieur Romain Bergeron	Madame Huguette Tremblay

Sous la présidence du maire, monsieur Joseph Imbeault.

2019/11-01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, monsieur Joseph Imbeault, qui en est le président.

Madame Marie-France Imbeault, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la réunion.

2019/11-02

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu. Avec le consentement unanime des membres du conseil, le point « Affaires nouvelles » restera ouvert.

2019/11-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée tenue le 21 octobre 2019 soit accepté.

2019/11-04

LECTURE ET DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est déposée au conseil municipal.

2019/11-05

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'état des revenus et des dépenses au 31 octobre 2019 (revenus : 2 015 4697 $, dépenses : 1 664 955 $, conciliation à des fins fiscales : -62 983 $, excédent : 287 759 $) soit accepté.

2019/11-06

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes déjà payés d'une somme de 130 614,43 $ soient acceptés et que les comptes à payer au 31 octobre 2019 d'une somme de 61 923,08 $ soient acceptés et payés, le tout totalisant une somme de 192 537,51 $.

Formules Municipales No 5614-MS1 (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2019/11-07

PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Chaque conseiller présente l'avancement des comités dont il a la responsabilité.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes rendus suivants soient acceptés comme dépôt :

- Société de développement de Ragueneau : 2018-05-31, 2018-10-18, 2019-01-24 et 2019-05-30

2019/11-08

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Note au procès-verbal : les membres du conseil municipal remettent à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault, le formulaire « Divulgation des intérêts pécuniaires » dûment complété. Réception des formulaires de monsieur Joseph Imbeault, monsieur Gilbert Dupont, monsieur Claude Lavoie, madame Roxanne Caron, madame Huguette Tremblay, madame Laurence Martel et monsieur Romain Bergeron.

2019/11-09

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 827 200 $ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 NOVEMBRE 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Ragueneau souhaite emprunter par billets pour un montant total de 827 200 $ qui sera réalisé le 25 novembre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts nº	Pour un montant de $
2011-03	114 500 $
2018-11	712 700 $

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 2011-03 et 2018-11, la Municipalité de la paroisse de Ragueneau souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 25 novembre 2019;

2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2020	**47 900 $**	
2021	**49 600 $**	
2022	**51 000 $**	
2023	**52 600 $**	
2024	**54 200 $**	**(à payer en 2024)**
2024	**571 900 $**	**(à renouveler)**

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 2011-03 et 2018-11 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 25 novembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

2019/11-10

ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS DE 827 200 $ À LA SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Date d'ouverture :	18 novembre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	25 novembre 2019
Montant :	827 200 $		

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 25 novembre 2019, au montant de 827 200 $;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C 19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C 27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

47 900 $	2,100 00 %	2020
49 600 $	2,100 00 %	2021
51 000 $	2,200 00 %	2022
52 600 $	2,300 00 %	2023
626 100 $	2,400 00 %	2024

Prix : 98,581 00 Coût réel : 2,718 63 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

47 900 $	2,720 00 %	2020
49 600 $	2,720 00 %	2021
51 000 $	2,720 00 %	2022
52 600 $	2,720 00 %	2023
626 100 $	2,720 00 %	2024

Prix : 100,000 00 Coût réel : 2,720 00 %

Formules Municipales No 5614-MS1 (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

3 - CAISSE POPULAIRE DE RAGUENEAU

47 900 $	2,730 00 %	2020
49 600 $	2,730 00 %	2021
51 000 $	2,730 00 %	2022
52 600 $	2,730 00 %	2023
626 100 $	2,730 00 %	2024

Prix : 100,000 00 Coût réel : 2,730 00 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de la Paroisse de Ragueneau accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 25 novembre 2019 au montant de 827 200 $ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 2011-03 et 2018-11. Ces billets sont émis au prix de 98,581 00 pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2019/11-11

PROGRAMMATION FINALE DES TRAVAUX TECQ 2014-2018

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de réfection de la chaussée sur la rue des Loisirs, prévus en vertu de la résolution nº 2018/04-18, ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation finale de travaux jointe à la

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 $ par habitant par année, soit un total de 140 $ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation finale de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars 2019.

2019/11-12

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – REDDITION DE COMPTE

ATTENDU QUE la Municipalité de Ragueneau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA), enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les dépenses de 30 000 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

2019/11-13

AUTORISATIONS DE DÉPENSES

a) Services professionnels d'avocats

CONSIDÉRANT la proposition de la firme « Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. » relativement aux services juridiques pour les dossiers généraux de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers que la proposition d'une mensualité de 225 $ par mois (plus taxes applicables) pour l'année 2020 présentée par la firme « Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard, S.E.N.C. » pour les services professionnels juridiques tels que décrits à l'offre de services soit acceptée.

b) Rénovation – salle de réunion – Centre communautaire Édouard-Jean

CONSIDÉRANT que divers travaux d'aménagement sont requis dans la salle de réunion du Centre communautaire Édouard-Jean afin de maximiser l'espace pour la tenue des réunions du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les travaux peuvent être effectués à l'interne;

Formules Municipales No 5614-MST (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'il soit autorisé que les travaux de réaménagement de la salle de réunion du Centre communautaire Édouard-Jean soit réalisé à l'interne;

QUE la dépense évaluée à 15 000 $ soit autorisée et que cette dépense soit payée à même le surplus accumulé.

c) **Souffleuse**

CONSIDÉRANT la nécessité d'acheter une souffleuse;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues :
- Baie-Comeau Motosports : 4 449 $
- Hamilton et Bourassa : 4 724 $

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Baie-Comeau Motosports de 4 449 $ plus taxes applicables payé à même le surplus accumulé.

d) **Formation ADMQ**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Claude Lavoie, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-France Imbeault ainsi que la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annik Girard, à suivre la formation intitulée « Accès à l'information et protection des données personnelles en contexte municipal » offerte à Baie-Comeau le 19 février 2020 au coût de 277 $ chacune, plus taxes applicables.

e) **Ordinateur (poste de travail de l'inspecteur)**

Il est proposé par la conseillère, madame Huguette Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'un ordinateur pour remplacer celui de l'inspecteur municipal et en bâtiment au coût maximum de 2 000 $ plus frais de livraison et taxes applicables auprès de PG Solutions.

2019/11-14 **DEMANDE DE MODIFICATION ROUTIÈRE – SECTEUR CPE MAGIMUSE**

CONSIDÉRANT la problématique entourant la sécurité des usagers de la route dans le secteur du CPE Magimuse;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes déposées au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports afin de trouver une solution;

CONSIDÉRANT l'étude réalisée par le ministère;

CONSIDÉRANT les différentes solutions proposées par le ministère et remises à la Municipalité le 8 octobre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le ministère recommande l'ajout d'une voie de virage à gauche dans les deux sens;

CONSIDÉRANT QUE le Comité accès CPE Ragueneau recommande l'ajout d'une voie de virage à gauche dans les deux sens;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller, monsieur Gilbert Dupont, et résolu à l'unanimité des conseillers :

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

QUE la solution « voie de virage à gauche dans les deux sens », proposée par le ministère soit retenue;
QU'une demande soit déposée au ministère afin de devancer l'échéancier des travaux proposé pour 2022;

QUE la présente résolution soit transmise à monsieur Martin Cormier, directeur général régional du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports, à monsieur Steve Berthiaume, attaché politique du député de René Lévesque, à monsieur Patrick Lowe, responsable de poste de la MRC de Manicouagan de la Sûreté du Québec et à madame Lucie Vaillancourt, directrice du CPE Magimuse.

2019/11-15

LOCATION DE SALLE – PÉRIODE DES FÊTES 2020-2021

CONSIDÉRANT le règlement nº 2018-03 stipulant le principe de location de la salle nº 122 pour la période du temps des Fêtes;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que le principe suivant soit accepté pour la location de la salle nº 122 du Centre communautaire Édouard-Jean pour la location en période du temps des Fêtes 2020-2021 :

Toutes demandes de réservation couvrant la période du 24 décembre au 2 janvier se font comme suit :

1. Par tirage au sort, lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de janvier;
2. Seul un résident a le droit de participer à ce tirage;
3. Un dépôt de 50 $, en argent, sera exigé lors de la demande de réservation lequel dépôt sera remboursé si le demandeur n'a pas été choisi lors du tirage au sort (le demandeur devra se présenter au bureau municipal pour obtenir remboursement s'il y a lieu);
4. Toute demande devra parvenir au bureau municipal avant 12 h le vendredi précédent la réunion du conseil (date limite).

Si aucune demande n'est reçue à la date limite, la procédure normale de location s'appliquera, soit « premier arrivé, premier servi ».

2019/11-16

POLITIQUE FAMILIALE – MANDAT – PLAN D'ACTION 2020-2021

CONSIDÉRANT le plan d'action 2016-2019 de la politique familiale adopté par la municipalité le 9 mai 2016 (réf. : résolution nº 2016/05-13);

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre la mission de la politique familiale;

CONSIDÉRANT la volonté de fusionner le plan à celui de la politique MADA se terminant en 2021 (réf. : résolution 2018/10-20);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil mandate le Comité communauté en santé afin de produire un nouveau plan d'action se terminant en 2021.

2019/11-17

DEMANDES DE SALLE - CHEVALIERS DE COLOMB

Il est proposé par la conseillère, madame Roxanne Caron, et résolu à l'unanimité des conseillers d'allouer gratuitement la salle 122 et la cuisine du Centre communautaire Édouard-Jean aux Chevaliers de Colomb le 22 décembre 2019 pour un déjeuner dédié au Noël des jeunes et le 29 décembre 2019 pour un déjeuner au profit de l'école Sainte-Marie de Ragueneau pour un voyage éducatif.

Formules Municipales No 5614-MS1 (FLA 792)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2019/11-18 **AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun autre sujet n'est traité.

2019/11-19 **FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**

Il est proposé par la conseillère, madame Laurence Martel, et résolu à l'unanimité des conseillers que le point « Affaires nouvelles » soit fermé.

2019/11-20 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire, monsieur Joseph Imbeault, répond aux questions des personnes présentes.

2019/11-21 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le conseiller, monsieur Romain Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h.

Maire

Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je Joseph Imbeault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.